



**Département de la Lozère**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE**  
**CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du Vendredi 23 Février à 13h45**

**Délibération n°2018-011**

**Objet :** Transfert du GAL et Vote budget  
2018- Animation Programme LEADER

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois de février à treize heures quarante-cinq, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

*Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :*

**Titulaires :**

**Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :**

BLANC Jacques

POURQUIER Jean-Paul

**Communauté de communes du Gévaudan :**

ANDRE Rémi

BREMOND Patricia

ITIER Jean-Paul

Marcel MERLE

**Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :**

ASTRUC Alain

**Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :**

LAFONT Pierre

BRUGERON Jean-Noël

BOUT Hubert

**Suppléants avec voix délibérative :**

**Communauté de communes du Gévaudan :**

ACHET Elizabeth

**Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :**

JAFFUEL Ludovic

**Absents excusés :**

Philippe ROCHOUX ; René CONFORT ; Emmanuel CASTAN ; Suzanne BADAROUX ; Jean-Pierre BARRERE ; Charles ARIENTE ; Francis SARTRE ; André CONSTAND ; Séverine CORNUT ; Josette BOULET ; Pierre Morel A L'HUISSIER.

**Secrétaire de séance :** M. Rémi ANDRE

LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
09 AVR. 2018  
BUREAU DU COURRIER



**Le Président expose :**

L'association du Pays du Gévaudan-Lozère portait depuis 2011 une mission d'accueil de nouvelles populations, dans le cadre des programmes opérationnels du fonds européen FEDER-Massif central. Cette mission est renouvelée périodiquement par appel à projets triennaux ; le prochain appel à projets vient d'être publié pour la période 2018-2021 et requiert un poste à temps complet, financé à 50% par le CGET/FEDER, 5% par la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et 5% par le Département de la Lozère.

Un bilan de cette politique d'accueil de populations a été présenté à l'assemblée délibérante lors du débat d'orientations budgétaires, qui a conclu à l'intérêt de cette mission pour la stratégie de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère (notamment en appui au projet de SCOT et au futur contrat régional). Il est donc proposé que le PETR présente une candidature pour le prochain appel à projets, la clôture des candidatures ayant lieu le 30 avril 2018.

Il est précisé que le transfert du poste de chargée de mission « Accueil de nouvelles populations » sera réalisé de droit au 1<sup>er</sup> avril 2018, conformément aux dispositions de l'article L.1224-3 du Code du Travail.

**Aussi,**

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu l'article L.1224-3 du Code du Travail concernant les modalités de transfert de personnel en cas de reprise d'une activité économique par une collectivité ou un établissement public,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu les statuts de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère modifiés en date du 9 mars 2017, et particulièrement l'article 13, prévoyant en cas de dissolution de l'association, la dévolution des biens, actif et passif de l'association à un syndicat mixte fermé exerçant les mêmes missions

Vu la délibération de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 9 mars 2017 concernant le transfert des activités de l'association au PETR,

Considérant que l'accueil de nouvelles populations est une priorité pour l'avenir du territoire du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Considérant les conditions présentées dans le cahier des charges de l'appel à projets FEDER-Massif central concernant le nouvel appel à projets « Accueil de nouvelles populations »,

Considérant le travail en partenariat réalisé avec le Département de la Lozère et les membres du réseau départemental de l'accueil,

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :**

- Approuve le principe d'une réponse du PETR au nouvel appel à projets « FEDER-Massif central » pour l'accueil de nouvelles populations
- Valide le transfert des personnels liés à ces missions selon les équivalences définies par l'étude du Centre de gestion (voir annexes et projet de délibération de création des emplois)
- Approuve le budget présenté pour cette mission en 2018 (voir annexe)
- Inscrit en conséquence ces dépenses au budget primitif 2018
- Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes à ce projet



**PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE**

Adresse de correspondance :  
Pays du Gévaudan-Lozère Mairie 48100 Montrodat  
Courriel : [accueil@pays-gevaudan-lozere.fr](mailto:accueil@pays-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
09 AVR. 2018  
BUREAU DU COURRIER

Pour extrait certifié conforme,  
A Montrodat, le 23 Février 2018



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Certifié exécutoire, compte tenu de la  
transmission en Préfecture le 06/04/2018  
Et de la publication/notification à  
Montrodat le 19/04/2018

Le Président



## ANNEXES

Budget annuel 2018 Mission « Accueil et maintien de populations » :

DEPENSES		RECETTES
<b>FRAIS PERSONNEL</b>		
Brut chargée mission	20700	1801,15
Charges chargée mission	8073	1801,15
<b>taxe salaire</b>		
<b>Sous-Total 1</b>	<b>28773</b>	<b>1801,5</b>
		<b>21613,8</b>
<b>FRAIS MISSION</b>		
Déplacements	3600	<b>14409,2</b>
Autres frais	650	
Réception	500	
Communication	500	
<b>Sous-Total 2</b>	<b>5250</b>	
<b>ACTIONS</b>		
	<b>2000</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36023</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>
		<b>36023</b>